

Afrique du Sud

A. Progrès dans la mise en œuvre du standard minimum

L'Afrique du Sud compte 79 conventions fiscales en vigueur, comme l'indique sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs. Quarante-quatre de ces conventions sont conformes au standard minimum.

L'Afrique du Sud a signé l'IM en 2017 et a déposé son instrument de ratification le 30 septembre 2022. L'IM entrera en vigueur pour l'Afrique du Sud le 1^{er} janvier 2023. Les conventions qui seront modifiées par l'IM deviendront conformes au standard minimum une fois que les dispositions de l'IM auront pris effet.

L'Afrique du Sud n'a pas notifié sa convention avec l'Allemagne, Grenade, la Sierra Leone et la Zambie aux fins de l'IM. Aussi, à ce stade, ces conventions ne seront pas modifiées par l'IM.

L'Afrique du Sud a indiqué dans sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs avoir pris des mesures (autres qu'au titre de l'IM) afin de mettre en œuvre le standard minimum dans ses conventions avec l'Allemagne, le Malawi* et la Zambie.

L'Afrique du Sud met en œuvre le standard minimum par l'inclusion de la déclaration du préambule et de la règle COP¹.

B. Conclusion

L'Afrique du Sud a mis au point un plan de mise en œuvre du standard minimum dans ses convention avec la Grenade et la Sierra Leone. L'Afrique du Sud a indiqué dans sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs que des négociations bilatérales seraient engagées concernant ces conventions.

Synthèse de la réponse de la juridiction – Afrique du Sud

	1. Partenaires conventionnels	2. Conformité avec le standard	3. Signature d'un instrument de mise en conformité	4. Recours à la disposition relative au standard minimum
1	Algérie*	Non	Non	COP
2	Allemagne	Non	Non	COP
3	Arabie saoudite	Oui, IM		COP
4	Australie	Oui, IM		COP
5	Autriche	Oui, IM		COP
6	Bélarus	Non	Non	COP
7	Belgique	Oui, IM		COP
8	Botswana	Non	Non	COP
9	Brésil	Non	Non	COP
10	Bulgarie	Oui, IM		COP
11	Cameroun	Oui, IM		COP
12	Canada	Oui, IM		COP
13	Chili	Oui, IM		COP
14	Chine (République populaire de)	Oui, IM		COP
15	Corée	Oui, IM		COP

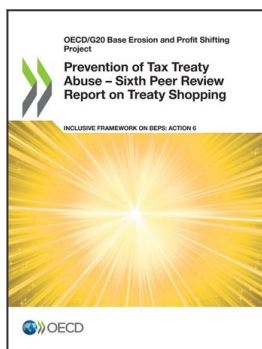
¹ Pour ses conventions notifiées aux fins de l'IM, l'Afrique du Sud choisit d'appliquer la disposition de la déclaration du préambule (article 6 de l'IM) et la règle COP (article 7 de l'IM).

16	Croatie	Oui, IM		COP
17	Chypre*	Oui, IM		COP
18	Danemark	Oui, IM		COP
19	Égypte	Oui, IM		COP
20	Émirats arabes unis	Oui, IM		COP
21	Espagne	Non	Oui, IM	COP
22	Eswatini	Non	Non	COP
23	États-Unis	Non	Non	LOB dans la CDI
24	Éthiopie*	Non	Non	COP
25	Fédération de Russie	Non	Oui, IM	COP
26	Finlande	Oui, IM		COP
27	France	Oui, IM		COP
28	Ghana*	Non	Non	COP
29	Grèce	Oui, IM		COP
30	Hong Kong (Chine)	Oui, IM		COP
31	Hongrie	Oui, IM		COP
32	Inde	Oui, IM		COP
33	Indonésie	Non	Oui, IM	COP
34	Iran*	Non	Non	COP
35	Irlande	Oui, IM		COP
36	Israël	Oui, IM		COP
37	Italie	Non	Oui, IM	COP
38	Japon	Oui, IM		COP
39	Kenya	Non	Oui, IM	COP
40	Koweït	Non	Oui, IM	COP
41	Lesotho*	Oui, IM		COP
42	Luxembourg	Oui, IM		COP
43	Malawi*	Non	Non	COP
44	Malaisie	Oui, IM		COP
45	Malte	Oui, IM		COP
46	Maurice	Oui, IM		COP
47	Mexique	Non	Oui, IM	COP
48	Mozambique*	Non	Non	COP
49	Namibie	Non	Non	COP
50	Nigéria	Non	Oui, IM	COP
51	Norvège	Oui, IM		COP
52	Nouvelle-Zélande	Oui, IM		COP
53	Oman	Oui, IM		COP
54	Ouganda*	Non	Non	COP
55	Pakistan	Oui, IM		COP
56	Pays-Bas	Oui, IM		COP
57	Pologne	Oui, IM		COP
58	Portugal	Oui, IM		COP
59	Qatar	Oui, IM		COP
60	République démocratique du Congo	Non	Non	COP
61	République slovaque	Oui, IM		COP
62	Roumanie	Non	Oui, IM	COP
63	Royaume-Uni	Oui, IM		COP
64	Rwanda*	Non	Non	COP
65	Seychelles	Oui, IM		COP
66	Singapour	Oui, IM		COP
67	Suède	Non	Oui, IM	COP
68	Suisse	Non	Oui, IM	COP

69	Taipei chinois*	Non	Non	COP
70	Tanzanie*	Non	Non	COP
71	Tchéquie	Oui, IM		COP
72	Thaïlande	Oui, IM		COP
73	Tunisie	Non	Oui, IM	COP
74	Türkiye	Non	Oui, IM	COP
75	Ukraine	Oui, IM		COP
76	Zambie	Non	Non	COP
77	Zimbabwe*	Non	Non	COP

Autres conventions

	1. Partenaires conventionnels	2. Membre du Cadre inclusif
1	Grenade	Oui
2	Sierra Leone	Oui



Extrait de :

Prevention of Tax Treaty Abuse – Sixth Peer Review Report on Treaty Shopping

Inclusive Framework on BEPS: Action 6

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/36cebf8e-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2024), « Afrique du Sud », dans *Prevention of Tax Treaty Abuse – Sixth Peer Review Report on Treaty Shopping : Inclusive Framework on BEPS: Action 6*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/ac8dc196-fr>

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.